



BOURSE POSTDOCTORALE

" Le financement fondé sur des prévisions (FbF) dans la gestion des catastrophes: comment mener à bien un programme de *cash transfer* ? "

Appel à candidatures 2019



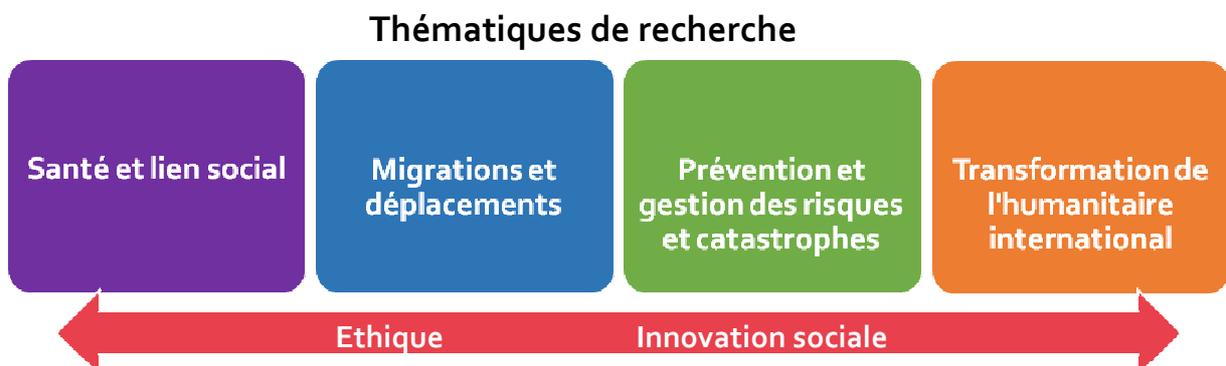
PRÉSENTATION

Au cœur des activités de la Fondation Croix-Rouge française une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, la Fondation attribue chaque année des bourses postdoctorales en sciences humaines et sociales sur appels à candidatures.

Les appels à candidatures de la Fondation se basent sur les **4 thématiques de recherche privilégiées** décrites ci-dessous. Leur objet est d'inviter les chercheurs à étudier la transition en cours dans le secteur de l'aide internationale, dans ses différentes dimensions, en faisant appel à toute la palette des approches en sciences sociales. Ils visent également à permettre une meilleure compréhension des vulnérabilités qui affectent les populations, des réponses à apporter et des ajustements à faire dans les programmes d'action sociale ou humanitaire, pour en améliorer la prise en charge et la prévention.

Aux **4 thématiques de recherche privilégiées** s'ajoutent les deux sujets transversaux que sont l'éthique et l'innovation sociale, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

On donnera la priorité aux candidatures de chercheurs des pays ou zones concernées par l'appel.



BOURSE POSTDOCTORALE

“Le financement fondé sur des prévisions (FbF) dans la gestion des catastrophes: comment mener à bien un programme de *cash transfer* ?”

La Fondation Croix-Rouge française lance un appel à candidatures pour une bourse postdoctorale sur les programmes de *cash transfer* actuellement mis en œuvre au Kenya en tant qu'action préventive en matière de gestion des risques et catastrophes naturels.

1. Thème de recherche

Selon le dernier rapport de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR) et du Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Catastrophes (CRED), les catastrophes naturelles ont touché 61,7 millions de personnes et en ont tué 10 733 dans le monde en 2018. Ce sont les inondations qui ont affecté le plus grand nombre de personnes, 35,4 millions, et ont causé plus de 2 800 décès. Le rapport note également que 9,3 millions de personnes ont souffert de la sécheresse. Parmi les pays les plus touchés, c'est le Kenya qui arrive en tête dans le rapport (3 millions), devant l'Afghanistan (2,2 millions) et l'Amérique centrale (2,5 millions).

Les effets du changement climatique et des catastrophes qui en découlent sont de plus en plus marqués dans le monde, et entraînent une augmentation des risques sanitaires, des taux de mortalité et de morbidité, ainsi que de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les impacts de ces catastrophes sur la santé sont multiples, qu'ils soient directs (décès, blessures, maladies, santé mentale, etc.) ou indirects (besoins non satisfaits en santé primaire en raison de la demande accrue de soins et de la capacité réduite du système de santé à y faire face). Il en va de même pour les nombreuses menaces que les changements climatiques exacerbent, menaces qui pèsent sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Les sécheresses, inondations et tempêtes provoquent une baisse des rendements agricoles susceptibles d'accroître la volatilité des prix des denrées de base et de rendre encore plus difficile l'accès des populations à la nourriture. Selon la FAO, 83 % des pertes économiques induites par la sécheresse, soit environ 29 milliards de dollars, ont directement affecté le secteur agricole entre 2005 et 2015. Par ailleurs, le changement climatique expliquerait 60 % des variations des rendements du maïs, du blé, du riz et du soja. Les risques sanitaires et l'insécurité alimentaire sont inextricablement liés : la malnutrition entraîne un grand nombre de maladies (pneumonie, diarrhée, paludisme, etc.) et cause 35 % des décès des enfants de moins de cinq ans.

Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer la participation du secteur de la santé ainsi que la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la réduction

des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. Au Kenya, où les défis humanitaires dans ce domaine sont importants, la Croix-Rouge Kenyane (KRC) a mis en place un programme novateur de *cash transfer*.

Recourir au *cash transfer* fait partie de l'arsenal courant dans la gestion des situations d'urgence. L'impact de cette approche a été significatif en termes de soutien et de soulagement des souffrances des personnes touchées par les catastrophes.

Le *cash transfer* comme action préventive est désormais de plus en plus adopté par les organisations humanitaires. A titre d'exemple, le projet « Approche Innovante de Préparation aux Interventions » mis en œuvre par la Croix-Rouge kenyane se concentre sur l'usage du *cash transfer* dans les situations d'urgence, en particulier en contexte de sécheresse ou d'inondation.

L'objet principal de la recherche sera de déterminer si l'usage du *cash transfer* avant l'arrivée d'une catastrophe améliore réellement l'anticipation et la résilience des populations concernées, afin de comprendre comment conduire un programme efficace de *cash transfer* fondé sur les prévisions. Quelles mesures de préparation doivent impérativement être en place en amont des crises, avant de pouvoir envisager la mise en place d'un programme de *cash transfer* ? Comment faire le lien de façon efficace entre les mesures de préparation et la mise en œuvre concrète des programmes ? Si l'on compare, dans un environnement similaire, les différentes approches possibles, à savoir l'apport en nature, le *cash transfer* ou le chèque alimentaire, quel est leur impact et efficacité respectifs ?

Remplir cet objectif principal nécessite d'aborder plusieurs autres questions, dont les suivantes :

Il convient d'abord de s'appuyer sur les sciences sociales pour avoir une bonne compréhension des pratiques des bénéficiaires et améliorer l'efficacité des programmes de *cash transfer*. Quels usages les bénéficiaires font de cet argent ? Quels sont les facteurs qui entravent l'utilisation appropriée de l'argent qu'ils reçoivent ? Dans quelle mesure les différences culturelles, politiques, socio-économiques et géographiques entre les différentes régions du pays ont une incidence sur les programmes de *cash transfer*, la valeur du transfert et le processus d'encaissement ? Comment ces diversités affectent-elles le ciblage des bénéficiaires et comment élaborer des critères de ciblage pertinents ?

Afin d'éclairer la prise de décision, la mise en place de *cash transfer* nécessite une collecte et une analyse de données, notamment sur l'utilisation du *cash transfer* avant une situation d'urgence, permettant d'en tirer des enseignements et d'explorer de nouvelles pratiques en matière d'utilisation du *cash transfer*. Quelles sont les données pertinentes pour la mise en place d'un *cash transfer* efficace, en particulier avant une situation d'urgence ? Comment modéliser des données probantes permettant de mesurer les impacts des interventions des programmes de *cash transfer* via un suivi post-distribution ?

Mettre en place des programmes de *cash transfer* en période de sécheresse permet d'en réduire les effets, car les ménages peuvent continuer à s'alimenter

normalement. En permettant aux ménages d'acheter de la nourriture, les *cash transfer* ont un impact positif. Il reste cependant à évaluer ce que le *cash transfer* permet ou peut permettre en matière de résultats nutritionnels dans les cas de malnutrition aigüe. Il faut également évaluer si le *cash transfer* seul est suffisant pour obtenir les résultats souhaités ou si une combinaison de *cash transfer* et de dons en nature est nécessaire.

Au-delà de la sécurité alimentaire, quelles activités le *cash transfer* facilite-t-il ? Par exemple, bien que l'usage du *cash transfer* permette d'augmenter la consommation alimentaire des ménages, l'eau reste toujours une nécessité, c'est pourquoi les programmes « Eau Hygiène et Assainissement (WASH) » sont clé en période de sécheresse. Peut-on mettre en place ces programmes WASH à travers l'usage du *cash transfer* ? Plus largement, il est nécessaire de bien comprendre les besoins sanitaires spécifiques en vue d'une utilisation appropriée des *cash transfer*.

Les programmes de protection sociale mis en place par le gouvernement kenyan pour protéger les ménages des effets de la sécheresse comme le « Hunger Safety Net Programme » représentent d'autres sources importantes d'aide. Il serait intéressant de savoir si l'association de ce programme avec une intervention humanitaire pourrait être profitable à l'ensemble du processus. Dans quelle mesure les acteurs humanitaires pourraient utiliser les systèmes de protection sociale existants pour compléter les indemnités en cas de catastrophe plutôt que de construire un système de protection parallèle ?

La modularité qu'apportent les programmes de *cash transfer* est un sujet de discussion très prégnant dans le secteur humanitaire actuellement, vu que les bailleurs sont de plus en plus enclins à apporter leur aide via ces programmes. Le besoin de transparence et de redevabilité est central car c'est une question délicate.

Les candidats feront une revue de la littérature existante sur les programmes de *cash transfer*. Il s'agira notamment de réunir de exemples de programmes de préparation en amont des catastrophes, qui auraient été mis en place dans différents pays, et de lister les outils utilisés pour permettre l'intégration significative des programmes de *cash transfer* en matière de préparation aux situations d'urgence.

2. Zone géographique de recherche

Cette thématique sera abordée au **Kenya**.

La zone ciblée constitue une entrée empirique pour les recherches. Elle ne correspond en aucun cas à la nationalité d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les financements accordés par la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût d'une année de recherche dans le cadre d'une bourse postdoctorale individuelle. Cette bourse est une bourse de perfectionnement à la recherche accordée selon un barème de base correspondant à **10 000 euros pour un an**.

Seuls les chercheurs rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences sociales (en particulier en science politique, anthropologie, sociologie, économie, droit, histoire, philosophie, éthique) ;
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50% ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité. La Fondation privilégie toutefois les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires (hors France).

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, le chercheur souhaitant candidater doit :

- présenter son projet de recherche en langue française ou anglaise ;
- être présenté par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément au paragraphe détaillé ci-après **avant le 31 août 2019 à minuit**.

DEPOT DE CANDIDATURE

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur le site de la Fondation. Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature(s).

A. Dépôt de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques

et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant le parcours universitaire et professionnel du candidat ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale (*ou pour les futurs docteurs, un document de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le 30 août 2019*) ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile.
5. un chronogramme ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable du laboratoire ou institution de recherche accueillant le post-doctorant (optionnel) ;
8. une lettre de référence d'un responsable scientifique du post-doctorant (optionnel).

Les candidatures en ligne s'ouvriront du 8 juillet au 31 août 2019 à minuit. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats

B. Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature seront évalués par des groupes composés de membres du Conseil d'administration, du Conseil scientifique, d'experts associés ou de l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection établira une proposition de sélection qui sera soumise au Conseil d'administration de la Fondation, qui établira la sélection finale lors de sa réunion le **23 septembre 2019**. Les résultats seront communiqués aux candidats le lendemain.

MODALITES DU SOUTIEN FINANCIER ET OBLIGATIONS

- La Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique au-delà de la bourse qu'il leur attribue. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.

- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre de journées d'études organisées par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en quatre fois : trois versements de 3 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 1 000 euros à la remise des *working papers*.
- La période de recherche commence le 1^{er} octobre et au plus tard le 15 octobre de l'année d'attribution de la bourse. Cependant le versement de la première tranche de la bourse est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou *working papers*, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution de la bourse du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment la bourse. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

CALENDRIER PREVISIONNEL

8 juillet	Lancement de l'appel à candidatures
31 août	Clôture des candidatures à minuit
23 septembre	CA de sélection
24 septembre	Annonce des résultats
24-30 septembre	Signature par le/la lauréat/e de la charte et de la convention d'attribution du financement
1-15 octobre	Début des recherches

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la Vanne - CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33 1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr